

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA AERIS

Code ISIN Part I : FR0013312642

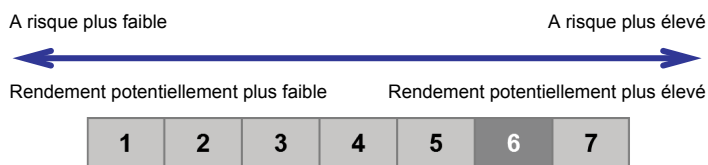
FCP géré par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans, une plus-value des investissements sur le marché Actions en privilégiant des valeurs européennes liées à l'environnement et ayant un impact favorable sur la qualité de l'air en raison de leur implication dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou de la faible intensité carbone de leurs activités, sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et financiers selon une approche socialement responsable (ISR) sans référence à un indicateur de référence. La gestion du fonds est active et discrétionnaire. A partir d'un univers de départ constitué principalement de valeurs européennes, le choix des titres se fait selon plusieurs étapes. En amont, sont exclues de l'univers les valeurs interdites conformément à la politique d'exclusion de la Société de gestion applicable à tous les OPC. En premier lieu, la stratégie repose sur une approche thématique conduisant à sélectionner des sociétés répondant aux enjeux d'atténuation du changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air. Cette appréciation se fait ainsi à travers des 4 axes suivants : (i) les sociétés à faibles émissions de gaz à effet de serre, (ii) les sociétés engagées dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques, (iii) les sociétés permettant d'améliorer la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre, (iv) les sociétés œuvrant pour la réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la mobilité durable. Le lien avec la thématique de la qualité de l'Air peut être apprécié à différents niveaux (l'activité de l'entreprise, les impacts environnementaux directs ou indirects de l'entreprise et/ou les engagements pris et communiqués par l'entreprise en matière environnementale). Sont exclues de l'univers de départ un minimum de 10% de valeurs non notées et/ou dont le lien avec la thématique n'est pas pertinent. L'approche ESG « *best in universe* » (qui vise à privilégier, à partir d'indicateurs extra-financiers, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité) complète l'analyse extra-financière avec l'attribution d'une note moyenne ESG pondérée calculée, sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note et 1 la meilleure note), à partir de chacun des piliers (E (environnement) / S (social/sociétal) / G (gouvernance)). Afin de construire l'univers investissable, la Société de gestion suit une approche en sélectivité visant un taux d'exclusion minimum de 20% des notations ESG les plus basses de l'univers. L'investissement du portefeuille s'effectue en retenait au minimum 75% de valeurs ayant une note supérieure à 3 (sur une échelle de 1 à 5 ; 5 étant la meilleure note) afin de justifier de leur éligibilité à l'actif du fonds. La méthodologie ISR appliquée à l'ensemble des Sociétés, OPCVM et FIA composant son portefeuille couvre 90% minimum du portefeuille. Les titres non analysés comptent au titre de la poche d'actifs non analysée globale du fonds qui n'excède pas 10%. La Société de gestion procède ensuite à son analyse financière. La sélection des valeurs repose ainsi sur une analyse des

sociétés en fonction de critères portant sur la stratégie, le positionnement produits, le potentiel de croissance et la valorisation. L'OPCVM s'appuie sur la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion. A ce titre, l'équipe de gestion se fonde sur les conclusions des différents comités. L'équipe de gestion assure un suivi dans le temps de l'évolution de l'intensité carbone du portefeuille, sur la base de la moyenne pondérée des intensités carbone des valeurs détenues en portefeuille et à partir des données communiquées par un prestataire externe spécialisé permettant de justifier d'une intensité carbone inférieure à celle du portefeuille global Actions de la société de gestion, publiée annuellement dans le rapport extra-financier et disponible sur son site internet. Chaque société se voit attribuer par un prestataire externe ses émissions de gaz à effet de serre comptabilisées en trois scopes. Hors secteur automobile, la méthodologie pour le calcul voire l'estimation des émissions des fournisseurs et des clients n'est pas aboutie et pas toujours disponible. Le fonds est exposé au risque actions dans une fourchette de 75% à 110% de l'actif net ainsi qu'au risque de change à hauteur maximale de 110% de l'actif net. Le fonds est investi en permanence à hauteur de 75 % minimum de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées éligibles au PEA émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen (EEE). L'OPCVM peut également investir dans la limite de 25% de l'actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans des pays membres ou partenaires de l'OCDE en dehors des pays de l'EEE. Les investissements en petites et moyennes capitalisations peuvent atteindre 100% de l'actif net. L'investissement dans des sociétés des pays émergents est limité à 25% de l'actif net. L'OPCVM peut avoir recours dans la limite de 10% de son actif net à des titres de créances et instruments du marché monétaire (émetteurs publics et/ou privés) des Etats membres de l'OCDE de notation minimale à l'acquisition de BBB-. Le recours aux notations des agences se fait de façon non exclusive et non mécanique. L'exposition au risque de taux est limitée à 10% de l'actif net. L'OPCVM peut avoir recours, dans une limite de 100% de l'actif net à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques actions et change. L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 25% de l'actif net. L'OPCVM est éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions). Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J.Cet OPC pourra ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés Actions sur lesquels il est investi ainsi que sa forte exposition au risque actions.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est

pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de liquidité : il représente le risque éventuel lié à la volatilité des cours des actions des petites et moyennes capitalisations et aux marchés de pays émergents.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
----------------	-------

Frais de sortie	Néant
-----------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,60 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

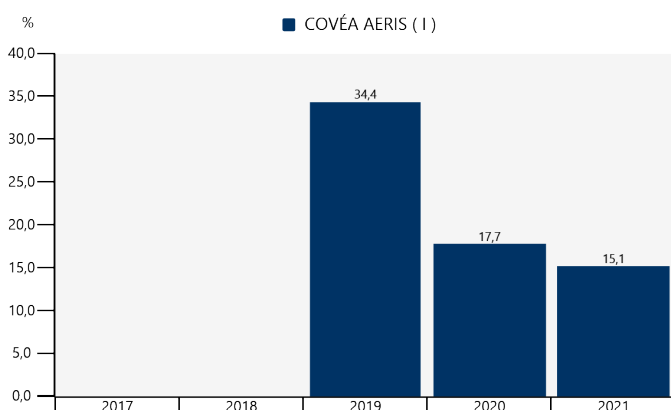
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **31 décembre 2021**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » située dans le prospectus de votre fonds disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Année de création de l'OPC : **2018**

Devise : EUR

Les performances sont calculées dividendes nets réinvestis (le cas échéant) et frais courants inclus.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris courriel : communication@covea-finance.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr.

Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse www.covea-finance.fr. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de Covéa Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 novembre 2022.